

Projet de territoire Garonne Amont

Concertation pour des stockages optimisés (action C.3.1)

Synthèse générale

Version n°2 du 20 octobre 2023

Sommaire

Introduction à la synthèse	3
Méthodologie	4
Tableau des parties prenantes sollicitées et des entretiens réalisées et/ou des contributions reçues	5
1. Synthèse générale des entretiens réalisés et des contributions reçues	6
1.1. Principaux enseignements d'ordre général	6
1.1.1. L'amélioration de la connaissance comme aide à la décision	6
1.1.2. Le plan d'action du PTGA comme référence commune	6
1.1.3. La projection difficile dans un monde incertain	6
1.1.4. Adaptation versus atténuation	7
1.2. Principaux enseignements d'ordre thématique	7
1.2.1. Les nouveaux stockages	7
1.2.2. L'agriculture	9
1.2.3. Les solutions fondées sur la nature	10
1.2.4. L'optimisation des ouvrages existant	10
1.2.5. L'eau potable	11
1.2.6. L'activité industrielle	11
1.2.7. L'hydroélectricité	11
1.2.8. La forêt	11
1.2.9. Les sports et loisirs	12
1.2.10. La lutte contre l'incendie	12
2. Principaux enseignements et cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés	13
2.1 Les cinq enseignements majeurs de cette concertation	13
2.2 Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés	14
Quelques phrases attrapées au vol	17

Introduction à la synthèse

Tel que défini dans le PTGA et rappelé en Comité de concertation le 16 janvier 2023, l'objectif de cette action C.3.1 *Dispositif de concertation pour des stockages optimisés* visait à recueillir les témoignages des acteurs locaux, parties prenantes du PTGE, sur la situation qu'ils ont vécue en 2022 et celle qu'ils s'apprêtent à vivre en 2023, ainsi que leurs préconisations à plus long terme en matière de stockage.

Le résultat attendu de cette action consistait en la production d'un « cahier des charges non-technique » en réponse à l'interrogation suivante : si, dans un futur plus ou moins lointain, le dérèglement climatique rendait inéluctable la réalisation de nouveaux stockages, quelles seraient les conditions de réussite pour une insertion sociale et environnementale exemplaire ?

Nous avons conduit à date 29 entretiens et reçu 3 contributions écrites, qui couvrent tous les segments initialement sélectionnés (voir § *Méthodologie* page suivante) et constituent un échantillon représentatif de la diversité des sensibilités exprimées en matière de gestion quantitative de l'eau.

Sur les deux premiers items (retour sur 2022 et perspectives 2023), le propos de nos interlocuteurs est dense, nourri par la situation dont ils rendent compte. Ce vécu étant par nature intense, nos interlocuteurs ont consacré un temps important à évoquer leurs initiatives et exprimé leurs questionnements pour l'avenir.

Cette première partie de la concertation « stockage » a donc parfaitement rempli son objectif, en montrant aux parties prenantes l'importance que les acteurs du PTGA accordent à l'écoute mutuelle.

Les préconisations recueillies en matière de stockages à plus long terme apparaissent moins détaillées. De multiples raisons l'expliquent, sur lesquelles nous reviendrons plus bas. Il est vrai que la prospective est toujours difficile, en tout domaine et peut-être davantage encore dans les projets dont l'accomplissement mêle la technicité des opérations à l'acceptabilité sociale de leur mise en œuvre.

Ces contributions, de fait, insistent davantage sur l'opportunité des nouveaux stockages plutôt que sur les conditions de leur réalisation. Là aussi, rien d'anormal puisque les secondes sont souvent conditionnées à la première. Or, cette opportunité ne paraît pas tranchée pour une majorité d'interlocuteurs qui, dès lors, ne souhaitent tout simplement pas s'aventurer à proposer des conditions de réussite pour des réalisations hypothétiques, en tout cas pas « ici et maintenant ». Les choses sont en revanche un peu plus précises pour les parties prenantes qui supposent inéluctable la réalisation de nouveaux stockages, quelles qu'en soient les formes, comme on le verra également plus bas.

L'objectif initial de cette concertation « stockage », à savoir disposer d'un « cahier des charges non-technique » rédigé à partir du matériel recueilli auprès des parties prenantes, est cependant rempli, au moins partiellement si ce n'est complètement.

Enfin, en ces temps de déni et de remise en cause, trop souvent, de la parole scientifique au bénéfice de propos « d'experts » qui, parfois ne représentent guère qu'eux-mêmes, il est réconfortant d'entendre l'un de nos interlocuteurs conclure son entretien de la manière suivante :

« Seule l'amélioration des connaissances, qui permet d'objectiver les situations, et le dialogue, qui permet la confrontation des opinions, permettront de faire émerger des solutions collectives qui aideront à réduire la vulnérabilité du territoire face aux événements qu'il pourra subir à l'avenir. »

Si cette formulation rejoint, sur le fond et sur la forme, la feuille de route du PTGA, on soulignera que nombre de parties prenantes ont exprimé, au cours de cette concertation « stockages », un encouragement massif à la poursuite du déploiement de ces actions.

Méthodologie

Cette synthèse générale s'appuie sur 29 entretiens et 3 contributions écrites, menés de mars à août 2023 avec autant d'acteurs locaux et autres parties prenantes du territoire Garonne Amont.

Chaque entretien a duré en moyenne deux heures, sous une forme semi-directrice autour des interrogations suivantes :

Comment avez-vous vécu l'année 2022 et quelles situations avez-vous observées ?

Quelles actions envisagez-vous pour 2023 ?

Quelles solutions pour les prochaines années ?

Quelles préconisations pour le long terme (y compris stockages) ?

On trouvera à la page suivante un tableau des parties prenantes sollicitées et des entretiens réalisées et/ou contributions reçues.

Une majorité de parties prenantes sollicitées s'est prêtée au jeu (31 sur 57), ou bien ont donné leur accord sur le principe mais n'ont pu dégager le temps nécessaire (4 d'entre elles), ou encore se sont estimées incompétentes (2). Les autres (20) n'ont pas répondu à nos sollicitations, peut-être faute de temps, d'identification du bon interlocuteur ou pour une autre raison.

Il ne faut pas sous-estimer la lassitude possible sur un sujet qui fait la une de l'actualité depuis plusieurs années, de nombreux acteurs locaux étant plus que sollicités au titre de leurs fonctions et ayant peut-être l'impression de rabâcher des propos qu'ils auraient déjà exprimés par ailleurs.

Enfin, cette synthèse générale revêt un statut de document de travail, les propos qu'il consigne n'engageant que le rédacteur et non ses interlocuteurs, et encore moins les institutions et organisations desquelles ils se revendiquent.

Tableau des parties prenantes sollicitées et des entretiens réalisés et/ou des contributions reçues.

Partie prenante et n° compte-rendu	Date entretien	Contrib. écrite	Déc-liné	Aucune réponse
Activités industrielles (hors hydroélectricité)				
ADEBAG (2.1.1)	21 mars	-		
S° des eaux minérales de Luchon				X
UNICEM (2.1.4)	28 mars	-		
CCI 31 (2.1.2)	26 avril	-		
CCI 09 (2.1.3)	26 avril	-		
CCI 65				X
CMA 31				X
CMA 09				X
CMA 65				X
Acteurs de la protection des milieux naturels				
FNE mp (2.3.1)	plusieurs	15 mai		
AREMIP				X
Nature en Occitanie				X
CEN mp				X
Asso Naturalistes de l'Ariège	prévu			X
PETR Pays des Nestes (2.3.2)	21 mars			
PNR Pyrénées Ariégeoises (2.3.3)	15 mars			
PETR Pays Comminges Pyr. (2.3.4)	5 avril			
Projet de PNR Comminges Barousse Pyr. (2.3.5)	31 mars			
Fédération des Pêcheurs 31	27 mars			
Association Le Chabot				X
Tourisme – Loisirs aquatiques et montagne				
Comité rég ^{al} Canoë Kayak (2.5.1)	11 mai			
Haute-Garonne Tourisme				X
Hauts-Pyrénées Tourisme Envi ^t			X	
Office de tourisme Ariège				X
Eau potable et consommateurs				
UFC Que Choisir				X
FO Consommateurs de l'Ariège				X
CLCV (2.6.1)	16 mai			

Partie prenante et n° de compte-rendu	Date entretien	Contrib. écrite	Déc-liné	Aucune réponse
Activités agricoles et forestières, filières agroalimentaires				
CA 31 & OUGC Garonne-Amont (2.2.1)	4 mai			
CA 32 & OUGC NRG (2.2.2)	5 mai			
CA 09				X
CA 65				X
Bio Ariège Garonne (2.2.3)	9 mai			
Syndicat Mixte H ^{te} -Garonne Montagne	prévu			
Agence des Pyrénées (2.2.4)	12 mai			
Com ^{ssion} Ovine des Pyr. Centrales (2.2.6)	7 juin			
Coopératives, industries agroalim.)				-
ONF (2.2.6)	21 avril			
CRPF			X	
Gestionnaires de la ressource en eau				
Toulouse Métropole (2.4.5)		17 avril		
CLE Sage BV des Pyr. Ariégeoises	prévu			
CLE Sage NRG (2.4.6)	12 mai			
CLE Sage Vallée de La Garonne (2.4.7)	10 mai			
SM Garonne-Aussonelle-Louge-Touch				X
SMBVA (SM Gestion Rivière Arize)				X
Synd. mixte Garonne-Amont (2.4.8)	27 avril			
Syndicat de rivières Salat-Volp (2.4.9)	7 juin			
Réseau 31 (2.4.1)	31 mars			
CACG (2.4.2)	14 avril			
SMEAG (2.4.3)	16 mars			
EDF Hydro Sud-Ouest (2.4.4)	21 mars			
SHEM				X
ONDULIA				X
Enjeux spécifiques				
SDIS 31 (2.7.1)	9 juin			
Association Moraine (2.7.2)		oct. 2022		
BRGM	prévu			

1.Synthèse générale des entretiens réalisés et des contributions reçues

1.1. Principaux enseignements d'ordre général

1.1.1. L'amélioration de la connaissance comme aide à la décision

Pour décider, il faut connaître. Envisager la poursuite d'une politique, le déploiement d'un programme ou la réalisation d'un projet implique d'améliorer la connaissance et donc de mobiliser des moyens d'étude et d'analyse. Cela vaut pour l'ensemble du territoire. Exemples : 2022 a montré des sources tariées, au sein d'un même massif et d'autres pas ; des cours d'eau dont l'étiage s'est stabilisé alors qu'il aurait dû baisser puisqu'il ne pleuvait toujours pas. Quelles en sont les raisons ? Autre sujet : on se doute qu'empiriquement, ralentir le cours de l'eau et favoriser son infiltration permet au milieu de la restituer, plus tard, en période sèche. En quelle proportion ? A l'issue de quel parcours ? Combien de temps lui faut-il ? Enfin, sujet hautement sensible qui n'est d'ailleurs pas propre à Garonne Amont, celui de l'incertitude autour des prélèvements. Comment la réduire ? L'amélioration de la connaissance est comprise par une grande majorité de parties prenantes comme une aide à la décision. Elle est donc indispensable, mais pour certains interlocuteurs, les lacunes d'aujourd'hui ne doivent pas entraver le passage à l'acte. C'est un paradoxe, qu'assume une majorité d'interlocuteurs dont beaucoup sont coutumiers de la prise de décision dans l'incertitude : on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, mais si l'on attend de tout savoir avant d'agir, on ne fera jamais rien. Ce à quoi certains ajoutent que l'incertitude ne signifie nullement rester immobile, mais plutôt ne rien entreprendre d'irréversible.

Améliorer l'état des connaissances, en tout état de cause, ne peut pas nuire ; il faut donc continuer.

Rétrospectivement, cette attitude « basée sur la science » rappelle celle qui a prévalu, dès l'origine, lors de l'élaboration du PTGA : le socle de connaissance réuni par Eauceca tout comme les projections climatiques de Météo France n'ont été remis en cause par personne ; au contraire, puisqu'ils ont permis d'installer un débat qui s'est traduit par un plan d'action auxquelles se sont référées absolument toutes les parties prenantes, sans exception aucune.

1.1.2. Le plan d'action du PTGA comme référence commune

On observera qu'étant interrogées dans le cadre du PTGA, il était normal que les parties prenantes s'y réfèrent. Ce n'est pas l'unique raison. Une majorité d'entre elles ont largement cité Garonne-Amont en exemple, énumérant spontanément les actions qui leur paraissent porteuses de sens eu égard la position qu'elles défendent. Si certaines doutent de leur pertinence, ce n'est pas tant pas sur le fond que sur leur portée opérationnelle, faute de résultat tangible et peut-être aussi parce qu'elles redoutent que des mesures « gadget » dont l'efficacité leur semble relative puissent détourner, toujours selon elles, des vrais enjeux (exemple-type : l'augmentation de la teneur du sol en matière organique, de manière à accroître le volume de la réserve en eau facilement utilisable (RFU), montre selon l'INRAE une disponibilité en eau accrue de 10 à 15%, ce qui paraît faible à certains... mais non négligeable à d'autres).

Bref, trois années après son élaboration, le PTGA s'est installé dans le paysage institutionnel et personne ne réfute son cadre logique en vertu duquel on encourage les économies d'eau, on optimise l'existant et si nécessaire, on investit dans la constitution de nouveaux stocks. Ces priorités, d'une partie prenante à l'autre, peuvent suivre un ordre différent ; toujours est-il qu'elles constituent un tout qui confère au PTGA une dimension stratégique reconnue.

1.1.3. La projection difficile dans un monde incertain

Sur le plan psychique, l'on ne peut accepter de vivre dans l'appréhension constante du pire. Pourtant, c'est bien l'ordre que nous intime le GIEC d'un rapport à l'autre, et ce pire nous l'expérimentons collectivement par notre ressenti des impacts du dérèglement climatique. Garonne Amont nous adresse

un message ambigu : sur le plan climatique le pire est devant nous, il faut donc nous y préparer en changeant nos habitudes et ce changement entraînera d'importantes répercussions. Entendre, pour une partie du monde agricole : une perte de revenu comparativement à la « culture reine » du bassin Adour-Garonne qu'est celle du maïs irrigué. Pour les exploitants confrontés à cette perspective, la tentation est grande de relativiser les projections climatiques à 2050 en les comparant aux impacts qu'ils ont subis (et subissent encore) de la guerre en Ukraine, par exemple, avec l'envolée du prix des intrants. Ce n'est pas du déni ou du climato scepticisme, mais une manière de refuser de se laisser enfermer dans une vision décourageante de son propre avenir.

Or, face à une crise géopolitique qui fait s'envoler les prix, il existe peu d'alternatives au vu du nombre limité d'acteurs du marché. Alors « qu'il suffirait » d'équiper quelques réserves d'eau judicieusement situées pour affronter une hausse de température d'environ 2°C dans les décennies à venir. (Tout comme, selon d'autres points de vue, « il suffirait » de changer de modèle agricole...)

1.1.4. Adaptation versus atténuation

Un autre conflit majeur transparait à travers ces entretiens : la concurrence dans l'usage de l'eau pour l'adaptation au dérèglement climatique (soutien d'étiage et les usages préleveurs), et l'atténuation à ce même dérèglement grâce à l'électricité décarbonée que produisent les retenues hydroélectriques.

Ce que nous rappellent les électriciens, c'est que l'effort auquel ils ont consenti se voulait temporaire, historiquement dans l'attente de la réalisation du réservoir de soutien d'étiage de Charlas. Ce « déstockage-relai » fut décidé à une époque d'abondance énergétique (très largement carbonée...) aujourd'hui révolue et alors que la menace climatique restait des plus floues dans l'imaginaire collectif. Aujourd'hui, Charlas n'est plus à l'ordre du jour mais l'imbrication de ces sujets place les concessions hydroélectriques au centre de la tension entre l'atténuation et l'adaptation du changement climatique. Leurs opérateurs sont donc sommés de trouver un point d'équilibre entre le service public de l'eau et le service public de l'électricité, et personne ne peut prédire comment se déplacera le curseur au fur et à mesure que l'électrification des usages exigera d'augmenter la production d'électricité décarbonée.

A très court terme, ce ne sont pas tant de futurs EPR, l'éolien offshore ou le solaire photovoltaïque qui permettront d'y répondre avec les ordres de grandeurs signalés par RTE ; seule l'hydroélectricité en a capacité immédiate, à condition de renforcer sa contribution. Et donc d'optimiser le turbinage « en heure de pointe ». C'est donc un nouveau terme de l'équation que le PTGA doit résoudre : concilier adaptation et atténuation en intégrant la valorisation énergétique de l'eau à sa gestion quantitative.

Se greffe à nouveau à cette question le sujet collatéral de la mise en concurrence des concessions hydroélectriques arrivées à échéance. En 2019, alors que planchait le panel citoyen de Garonne-Amont sur ce qui se soldera par ses 130 recommandations, la quasi-totalité des parties prenantes avaient vigoureusement rejeté ce qui leur apparaissait comme un tripatouillage parisiano-bruxellois. Quatre ans plus tard, la même unanimité s'impose en faveur du maintien dans l'escarcelle publique de la gestion des barrages hydroélectriques.

1.2. Principaux enseignements d'ordre thématique

1.2.1. Les nouveaux stockages

Nous posons en préalable le constat suivant : aucun projet de stockage précis et concret n'a émergé de ces entretiens. Par « projet précis et concret » nous entendons un projet dont les principales caractéristiques techniques, volumétriques et géographiques voire économiques sont décrites. Cela ne signifie pas qu'aucune partie prenante ne l'envisage, mais qu'un tel projet n'a pas été abordé au cours des 29 entretiens.

Comme il est écrit plus haut, une majorité de parties prenantes évite de se positionner et reste évasive quant aux conditions de réussite de nouveaux stockages « à l'air libre ». Une des raisons est que les interlocuteurs ne sont pas forcément habilités à exprimer une position particulière, ou qu'ils préfèrent l'éviter, renvoyant ce rôle au politique. L'autre grande raison revient à réinterroger l'opportunité de ces nouveaux stockages. Le PTGA le stipule lui-même : d'abord réaliser les 32 actions de son plan, puis décider de cette opportunité sur la base d'une évaluation du résultat des actions conduites. C'est le « marché » du départ, et de nombreuses parties prenantes s'y tiennent ; dès lors, elles ne voient peut-être pas l'intérêt de débattre d'un sujet encore hypothétique.

Il faut ensuite distinguer les acteurs locaux des secteurs du territoire susceptibles de recevoir ces nouveaux stockages, de ceux qui manifestement ne se considèrent pas directement concernés. Mais là aussi, de quoi parle-t-on ? Si ces nouveaux stockages sont des solutions fondées sur la nature, pourquoi pas (*voir ci-dessous*) ? S'il s'agit de retenues de type collinaires, plusieurs acteurs locaux répondent que leur territoire ne semble pas s'y prêter ou s'interrogent ouvertement sur les conditions de remplissage, qui leur paraissent hasardeuses dans le climat du futur.

Pour les opposants aux nouvelles retenues, la position est plus tranchée : des milliards de mètres cubes sont déjà stockés dans des ouvrages artificiels et les seuls à en demander de nouveaux seraient les agriculteurs irrigants, à qui il serait ainsi prêté l'intention de sécuriser les récoltes envers et contre tout. Leur argumentation réclame un changement structurel majeur de modèle agricole avec un recul des assolements dont les rendements exigent une irrigation aux périodes les plus sèches et les plus chaudes, au bénéfice d'une généralisation de l'agroécologie et autres pratiques plus en phase avec l'alimentation des gens et non du maïs à l'export. Ce ne serait pas la mort du territoire, soutiennent-ils, mais un appel d'air en faveur d'une agriculture plus respectueuse du vivant, que pratiquent déjà quantité d'exploitants.

Enfin, les organisations qui sont favorables à la réalisation de nouvelles retenues et qui le revendiquent, (chambre d'agriculture et Organisme Unique pour la Gestion Collective), ainsi que plusieurs acteurs locaux qui n'y sont pas opposés sans pour autant être en demande, ont tendance à plaider en faveur de retenues collinaires, en dérivation, volontiers en multiusage. Plusieurs semblent s'accorder sur des réserves « stratégiques » (grands volumes), déplorant que Charlas ne soit plus à l'ordre du jour ; d'autres recommandent la réalisation d'ouvrages plus modestes, voire de petite dimension, adaptés au cas par cas. (Certains défendent les deux à la fois car ils les jugent complémentaires).

L'analyse de l'ensemble de ces propos permet de faire émerger 8 points saillants, qui sont autant de critères du cahier des charges non-technique qui pourrait s'appliquer à tout nouveau projet de stockage.

- La dimension stratégique que devrait revêtir ce ou ces nouveaux stockages dont l'implantation, si elle devait se faire, devrait répondre à l'ensemble des fonctionnalités que sous-tend le soutien d'étiage ; en sous-texte, ce qualificatif renvoie aussi à la localisation et au dimensionnement des nouveaux stockages, qui relèveraient alors d'une approche également stratégique.
- La reconnaissance de l'utilité des fonctionnalités et milieux naturels sur lesquels s'appuyer pour contrecarrer les effets locaux du dérèglement climatique est quasi générale, et une majorité d'acteurs plaide pour un arrêt de leur dégradation et une préservation accrue. Selon eux, un renforcement des capacités du territoire en matière de stockage de la ressource implique une additionnalité, non une substitution : un nouveau stockage, quelle qu'en soit la forme, ne peut être envisagé qu'à la condition de préserver au maximum les zones naturelles existantes et notamment les zones humides.
- Les ouvrages et équipements hydrauliques sont déjà forts nombreux dans le territoire et depuis le début de sa conception, le PTGA met l'accent sur leur optimisation : plutôt qu'une création ex-nihilo, les concepteurs d'un nouveau stockage peuvent s'appuyer sur une optimisation maximale des réalisations déjà existantes.
- Les conditions de remplissage, considérées comme allant de soi par ces mêmes partisans, référence faite aux projections de Météo France selon lesquelles le volume de précipitations dont Garonne-Amont

serait bénéficiaire ne devrait guère évoluer dans les prochaines décennies. Mais on a vu plus haut que cette question du remplissage est loin de faire l'unanimité et de nombreuses parties prenantes doutent...

- La température de l'eau stockée, thématique qui s'est hissée, avec les derniers étés caniculaires, au rang des sujets très sensibles (Garonne-Amont et les expérimentations de recharge active de la nappe participent clairement de cette sensibilisation), auquel s'ajoute la question de l'évaporation consubstantielle aux retenues « à ciel ouvert », et qui ne fera que s'aggraver dans les décennies à venir.
- Le multiusage, avec des références appuyées aux lacs de Puydarrieux et de l'Astarac (Gers et Hautes-Pyrénées), dont le classement réglementaire au titre de la protection de la nature montre aux partisans de nouvelles retenues que l'on peut concilier plan d'eau artificiel et biodiversité ; mais cette question, elle aussi, fait débat, le multiusage paraissant synonyme d'asymétrie à certains. Au bénéfice, déplorent-ils, de l'usage dominant.
- Un partage de la ressource nouvellement stockée (qui ramène pour partie à la question du multiusage), revendiqué par une majorité de parties prenantes (mais pas toutes...), de manière à éviter sa captation par une minorité de bénéficiaires ou bien à une catégorie particulière d'utilisateurs.
- La gouvernance d'un nouveau stockage, qui doit rester fortement ancrée dans l'espace public à l'appui d'un dispositif de gouvernance qui doit permettre d'associer toutes les parties prenantes qui le souhaitent, à l'image du dispositif qui encadre le PTGA depuis le début de sa conception.
- Le coût (en réalisation comme en fonctionnement) d'un ou plusieurs nouveaux projets de stockage n'a que très peu été évoqué en entretien. On ne spéculera pas sur les raisons du silence de celles qui n'en ont pas du tout parlé. On relèvera que les rares interlocuteurs qui ont abordé cette question l'ont fait sous une forme interrogative (peut-être faute de détails sur la typologie d'un nouveau projet éventuel), plutôt économique (ratio coût/avantage du nouveau m³ stocké) et clairement politique (intérêt général versus usage particulier et donc : qui doit payer ?).

Ces éléments sont repris au § 3.2 *Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés*.

1.2.2. L'agriculture

Ce sujet majeur est le complément du précédent. Assez logiquement, la vision qu'ont les parties prenantes est clivée selon leur positionnement sur la question de l'irrigation du maïs. C'est comme si la question des « nouveaux stockages » y renvoyait automatiquement.

Ceux qui y sont favorables (pas forcément que des irrigants) souhaitent un accès à l'eau que seules les retenues, selon eux, peuvent sécuriser. Ils arguent que toutes les plantes ont besoin d'eau pour croître, pas seulement le maïs mais aussi les cultures d'hiver, le maraîchage, l'arboriculture, la vigne, etc. Les climatologues prévoient une irrégularité croissante des précipitations, soulignent-ils, ajoutant qu'une sécurisation de l'accès à l'eau implique un pilotage des stocks. C'est possible lorsqu'il suffit d'ouvrir une vanne, impossible si l'on reste soumis au bon vouloir des milieux naturels.

Résumer la question agricole à l'irrigation des cultures, rétorquent d'autres parties prenantes, revient à faire l'impasse sur le reste, et notamment l'agronomie. Un sol riche en matière organique retient beaucoup plus d'eau qu'un sol « mort », compacté par le passage des engins et dont l'activité biologique est fortement dégradée. La rotation des cultures permet également d'économiser des tours d'eau, à l'inverse du « maïs sur maïs » d'autant plus rémunérateur que les infrastructures et équipements d'irrigation sont majoritairement financés sur fonds publics.

Le clivage est similaire en matière d'élevage. Manque de fourrage et de points d'eau ? C'est que les races privilégiées pour leur rendement ne sont pas adaptées au terroir. Et d'ailleurs, un meilleur choix variétal ne serait pas forcément moins rémunérateur, car il nécessiterait beaucoup moins d'investissement, donc d'endettement, etc.

Si ces clivages renvoient au moins autant à l'agronomie et à l'économie agricole qu'à la gestion de l'eau, il faut noter qu'aucune partie prenante interrogée n'écarte d'emblée l'irrigation. Les opposants au « maïs sur maïs » (irrigué...) fustigent une logique productiviste qui encourage la maximisation des rendements, et plaident pour un changement de modèle qui selon eux serait moins dispendieux en eau. Ils dénoncent une équation économique bancal, l'agriculture productiviste n'assumant pas, selon eux, ses externalités (coût de la dépollution, creusement de l'étiage, etc.).

Ses partisans mettent en avant que personne n'accepte de gaité de cœur une réduction de ses revenus, et que les agriculteurs n'ont pas à être les boucs émissaires d'une situation climatique dont ils sont les premiers à souffrir des impacts. Un entre-deux qui satisferait toutes les parties est certainement impossible à trouver. Une interlocutrice, toutefois, note que les prévisions des météorologues ne conduisent pas à la désertification du territoire Garonne-Amont. Avec 3°C de plus (comparé au climat régional des années 1980), la région ressemblerait au nord de l'Aragon ou à l'arrière-pays niçois. Ces régions, aujourd'hui, ne sont nullement comparables au Sahel. L'agriculture y prospère, ses productions sont de qualité, alors que les exploitants ne connaissent pas moins de difficultés qu'en Garonne-Amont.

Enfin, de nombreuses parties prenantes non-agricoles mettent en avant l'intérêt de préserver les prairies et les cobénéfices qui en découlent : infiltration, frein à l'érosion, valeur économique, biodiversité, paysages, stockage du carbone, identité culturelle... Ce point rejoint le suivant.

1.2.3. Les solutions fondées sur la nature

Une grande majorité de parties prenantes interrogées se déclare favorable au stockage en solutions fondées sur la nature (zones humides, sols organiques, prairies...), et met spontanément en avant les cobénéfices signalés ci-dessus. Ces solutions répondent, pour ces acteurs locaux, à l'impératif de résilience qui doit guider l'adaptation du territoire au dérèglement climatique, et mettent en avant l'efficacité des mesures de conservation à l'euro investi, comparé au coût de remplacement des services écosystémiques qu'elles nous offrent. Les surfaces en jeu et les menaces insidieuses qui les guettent militent pour un plan d'action massif, que le PTGA esquisse et qui devra gagner en consistance dans les années qui viennent.

Quelques interlocuteurs s'interrogent sur leur contribution en volume et leur caractère non-pilotable, a contrario des stockages artificiels, et il est possible que certains d'entre eux les assimilent à des mesures-gadgets, dont la portée serait incomparable avec l'ordre de grandeur d'un soutien d'étiage de la Garonne en temps de crise. Cela n'est cependant pas dit comme ça, et le rédacteur n'a pas à spéculer sur la sincérité des positions.

L'expérimentation R'Garonne fait également l'objet d'une attention particulière, à la mesure de la couverture médiatique qui a accompagné son lancement. Ce qu'en retiennent la plupart, dans l'attente de l'évaluation des résultats, c'est que tout ce qui concourt à recharger le sol et le sous-sol en eau doit être entrepris, cette opinion générale signifiant que les principes de Garonne-Amont percolent, depuis maintenant plusieurs années, au sein des organisations rencontrées.

1.2.4. L'optimisation des ouvrages existant

Ce thème renvoie à la distinction entre l'optimisation de la *gestion* des ouvrages existants et celle de leurs *capacités techniques*.

Incontestablement, les gestionnaires de réseaux ont gagné en efficacité dans la gestion de leurs ouvrages, au prix d'un travail acharné mené parfois dans des conditions difficiles et, pour certains, d'investissements conséquents. Ils sont parvenus, dans les circonstances 2022-2023 que l'on sait, à faire au mieux avec moins d'eau, à l'appui de protocoles dont les indicateurs de succès ont été présentés aux usagers. Il faut les en féliciter, et les encourager pour la suite.

L'optimisation des *capacités techniques* des ouvrages est davantage sujette à débat. Pour la plupart des parties prenantes qui se sont exprimées à ce sujet, le principe est vertueux mais le passage à l'acte moins évident ; en tout état de cause il ne pourra se faire qu'au cas par cas, et à condition que les quantités d'eau qui s'abattent dans le territoire permettent effectivement leur remplissage.

Optimiser les retenues collinaires et autres réserves de substitution ? Oui, à condition que leur état structurel le permette, que leur usage soit en phase avec les attentes des acteurs locaux, que l'envasement ne soit pas trop important, que la biodiversité n'y ait pas pris ses aises, etc.

Optimiser les ouvrages d'altitude ? Bonne idée sur le principe, encore faut-il que ce soit techniquement possible et économiquement souhaitable. Pas grand-chose dans les cartons, selon les opérateurs.

1.2.5. L'eau potable

Omniprésente au cours des entretiens, l'eau potable apparaît comme un fondamental pour lequel les acteurs locaux s'estiment, dans l'ensemble, équipés. En altitude, plusieurs hameaux ont déploré un manque d'eau au robinet en 2022, mais selon eux il sera possible d'y remédier en modernisant (progressivement) les réseaux défaillants, en améliorant l'interconnexion entre les différents captages, en captant de nouvelles ressources. Tous mettent en avant la maîtrise des consommations et les efforts de sensibilisation des usagers, considérés comme des « mesures sans regret ».

1.2.6. L'activité industrielle

Les chefs d'entreprises industrielles, disent en substance les parties prenantes interrogées, sont habitués à gérer les situations de crise. Face au risque de pénurie ou plutôt de restrictions, ils souhaitent disposer d'un cadre clair, qui permettra à certaines entreprises d'adapter leurs activités. Ils font un parallèle avec la crise énergétique : désastreuses lorsqu'on est pris au dépourvu, les difficultés d'accès à la ressource peuvent être surmontées au moins en partie si elles sont anticipées. Ils sont unanimes à souligner que cette adaptation dépend grandement du secteur d'activité : l'extraction de granulats, par exemple, peut moduler son activité « hydro intensive », quitte à constituer des stocks pour faire face aux périodes au cours desquelles l'accès à l'eau serait restreint. Une blanchisserie industrielle ou un chantier de BTP ne peuvent guère différer leurs besoins en eau, sauf à suspendre leurs activités.

1.2.7. L'hydroélectricité

La place de l'hydroélectricité dans le territoire est singulière. Beaucoup d'acteurs interrogés la considèrent acquise, véritable atout dans la perspective d'une poursuite de l'électrification des usages indissociable à la trajectoire énergétique bas-carbone. Certains en soulignent toutefois le coût environnemental, avec des impacts parfois considérables sur l'hydrodynamique et l'écologie des milieux aquatiques. Pour d'autres enfin, les équipements hydroélectriques sont avant tout des ressources en eau précieuses à l'étiage. Enfin, se surajoute l'incertitude du remplissage futur des retenues sous contrainte climatique croissante. Le point d'équilibre qui permettrait de satisfaire ces différents impératifs ne paraît simple à trouver pour personne. D'où, probablement, ce fort accent mis sur la gouvernance publique des ouvrages hydroélectriques, seule garantie pour beaucoup d'une maîtrise d'un sujet d'intérêt général majeur.

1.2.8. La forêt

Personne n'envisage d'irriguer les forêts pour faire face au dérèglement climatique. Nul besoin de nouvelles réserves. En revanche, parce que justement l'avenir de la forêt constitue un enjeu majeur pour la région, les forestiers sont attentifs à la réduction de sa vulnérabilité : sélection variétale, expérimentation « essai-erreur », naturalisation d'essences adaptées au climat méditerranéen... A noter que la profession ne borne pas sa réflexion à l'horizon 2050, mais s'efforce de regarder plus loin : 2100,

voir au-delà encore, ce qui implique la prise en compte d'une (très) grande marge d'incertitude. A noter également que la question des sols forestiers et leur capacité de stockage d'eau revient en permanence dans le propos des parties prenantes interrogées.

1.2.9. Les sports et loisirs

La pratique des sports d'eaux vives s'appuie sur des parcours fluviaux adaptés et un accès aux berges des cours d'eau, éléments qui conditionnent généralement l'implantation géographique des clubs sportifs. Ces dernières années ont un peu bousculé ce principe, avec des étiages parfois si bas qu'ils entravent la pratique, mais aussi des coups d'eau tout aussi handicapant. Les sportifs font avec, en s'adaptant continuellement. Ils le feront à l'avenir, et même si un dérèglement climatique prononcé venait à interroger les conditions de la pratique, le besoin de nouveaux stocks d'eau n'est pas envisagé comme un critère déterminant.

1.2.10. La lutte contre l'incendie

La disponibilité en eau est évidemment cruciale en matière de lutte contre l'incendie. Elle se traduit principalement par la nécessité de disposer d'un accès carrossable à la ressource et d'un volume prélevable en proportion du sinistre qu'il s'agit de combattre (de l'ordre de quelques dizaines voire une centaine de m³). La prise en compte de ces critères écarte la nécessité de recourir à de nouveaux stockages exceptés, le cas échéant, quelques bâches et autres citernes de faible volume.

2. Principaux enseignements et cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

2.1. Les cinq enseignements majeurs de cette concertation

- **Pour une sobriété « juste »**

Toutes les parties prenantes interrogées conviennent de la nécessité de poursuivre les efforts d'économie d'eau et d'optimisation de ses usages. Les actions entreprises dans le cadre du PTGA (et hors cadre, pour certaines d'entre elles, depuis longtemps) ainsi que les situations d'urgence particulièrement ressenties en 2022 et désormais en 2023 ne sont pas étrangères à l'adhésion à ce principe de sobriété. Cependant - et cela a été rappelé avec force à de maintes reprises- cette « transition » vécue comme inévitable devra être juste, en ce que les efforts demandés devront l'être à tous et plus encore si la dégradation des conditions climatiques hisse le risque de pénurie d'eau à un niveau jugé insupportable.

- **L'accent mis sur les stockages « naturels »**

Ces formes de stockage sont désignées en opposition aux stockages d'origine anthropique. Il peut s'agir de solutions fondées sur la nature telles que les zones humides, la capacité de rétention des sols (sols humiques, forestiers, prairiaux...), et par extension à ce qui concourt à l'infiltration telles les barrières à l'écoulement de surface que sont les haies par exemple mais aussi des mesures correctrices à l'instar de la désimpermeabilisation des sols ou le reméandrage des cours d'eau. De manière générale, nos interlocuteurs mettent en avant l'utilité de ces mesures à bénéfices multiples et même en encouragent la préservation, la reconstitution ou la mise en œuvre au motif qu'elles sont « sans regret » et susceptibles de concerner des volumes conséquents. Avec un bémol tout de même : ces « infrastructures naturelles » sont, pour l'essentiel, non pilotables : si elles participent d'un « stockage de fond », elles ne répondent pas à l'urgence d'une situation vécue à l'instant « t » par un acteur local qui, en quelque sorte, aurait juste besoin d'ouvrir une vanne pour disposer de l'eau désirée.

- **L'hydroélectricité, sujet sensible**

La place de l'hydroélectricité dans le territoire est singulière. Beaucoup d'acteurs interrogés la considèrent acquise, véritable atout dans la perspective d'une poursuite de l'électrification des usages indissociable à la trajectoire énergétique bas-carbone. Certains en soulignent toutefois le coût environnemental, avec des impacts parfois considérables sur l'hydrodynamique et l'écologie des milieux aquatiques. Pour d'autres enfin, les équipements hydroélectriques sont avant tout des ressources en eau précieuses à l'étiage. Enfin, se surajoute l'incertitude du remplissage futur des retenues sous contrainte climatique croissante, en volume comme en saisonnalité. Le point d'équilibre qui permettrait de satisfaire ces différents impératifs ne paraît simple à trouver pour personne. D'où ce fort accent mis sur la gouvernance publique des ouvrages hydroélectriques, seule garantie pour beaucoup d'une maîtrise d'un sujet d'intérêt général majeur.

- **Incertitude(s)**

Pour de nombreux acteurs, se projeter à l'horizon 2050 constitue un exercice complexe. Pour être précis, une majorité d'entre eux se réfère aux prévisions climatiques, dont elle ne met pas en doute la véracité scientifique. Mais à quoi pourrait ressembler un climat +3 ou 4°C ? A celui du Var ou du Maroc ? Et à quoi ressembleront nos étés ? A 2021 (plutôt arrosé), 2022 (très chaud et sec) ou 2023 (des orages en juin, puis un été qui n'en finit pas) ? La science ne tranche pas... Comment, dès lors, s'y préparer sans ajouter à cette indétermination climatique une incertitude sur la typologie des « bonnes » réponses à apporter ? Il n'est

pas facile de passer outre cette double incertitude, consubstantielle du déficit climatique ; seul le choix d'un scénario stratégique particulier permet d'y parvenir, en prélude à la détermination du degré de *vulnérabilité du territoire* obtenue en croisant *l'exposition du territoire* aux impacts du dérèglement climatique avec sa *sensibilité intrinsèque* (par acteurs, par activité, par milieu, par sous-territoire...).

● Un besoin de concret pour avancer

A ce stade de la concertation, les préconisations des parties prenantes qui ont bien voulu s'exprimer sur les conditions de renforcement des capacités de stockage à moyen terme présentent un caractère général, sans pour autant aller jusqu'à s'appliquer à un projet précis, crédible et territorialisé. Cela ne signifie pas que personne n'entrevoit de solution, mais plutôt que pour avancer il faut du concret. Dit encore plus clairement -et plusieurs l'ont fait-, arrêtons de dissenter dans le vide : débattre des conditions de réalisation d'une infrastructure dédiée au stockage de la ressource implique *ad minimum* de disposer d'une esquisse, une « pièce à casser ».

Ces préconisations de caractère général sont exposées au paragraphe suivant.

2.2. Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés

Huit critères transparaissent de l'analyse de la concertation telle que menée au cours de l'année 2023. Ces critères structurent de fait le Cahier des charges non-technique pour des stockages optimisés.

Pour paraphraser les citoyens du panel réunis autour des fonds baptismaux du PTGA en 2019, ***si et seulement s'il se révélait nécessaire à l'adaptation du territoire confronté à une aggravation du dérèglement climatique, un nouveau stockage devrait être un conçu autour des impératifs suivants :***

● Stratégique

Selon plusieurs parties prenantes interrogées qui n'y sont pas opposées, un nouveau stockage doit répondre à un intérêt stratégique en ce qu'il doit participer de manière substantielle à l'adaptation du territoire de Garonne-Amont aux effets du dérèglement climatique. Ce critère, qui renvoie aux textes qui cadrent le principe des PTGE, comprend une dimension collective sur laquelle ont insisté nombre d'interlocuteurs ; son implantation, si elle devait se faire, devrait répondre à l'ensemble des fonctionnalités que sous-tend le soutien d'étiage (et donc les usages qui sont fait de l'eau) ; en sous-texte, ce qualificatif renvoie aussi au positionnement géographique et au dimensionnement d'un nouveau stockage, qui devrait également relever d'une même approche stratégique.

● Préservation maximale du milieu naturel

Il faut être logique : on ne peut pas, d'un côté, reconnaître l'utilité des milieux naturels sur lesquels s'appuyer pour contrecarrer les effets locaux du dérèglement climatique, et de l'autre poursuivre leur dégradation. Si l'on souhaite renforcer les capacités du territoire en matière de stockage de la ressource, cela implique une additionnalité, non une substitution. En clair, un nouveau stockage, qu'elle qu'en soit la forme, ne peut être réalisé qu'à la condition de préserver au maximum les zones et fonctionnalités naturelles existantes et notamment les zones humides.

● Optimisation maximale de l'existant

Les ouvrages et équipements hydrauliques sont déjà forts nombreux dans le territoire et depuis le début de sa conception, le PTGA met l'accent sur leur optimisation. Plutôt qu'une création totalement ex-nihilo, les concepteurs d'un nouveau stockage doivent chercher à s'appuyer sur les réalisations existantes dans un objectif de renforcement des capacités.

● Remplissage

Pratiquement toutes les parties prenantes qui se sont exprimées sur le sujet mettent en avant l'instabilité des conditions de remplissage de nouveaux stockages, dans un contexte de contrainte climatique croissante et peu prévisible. Considérées comme allant de soi par les partisans de nouveaux stockages, référence faite aux projections de Météo France selon lesquelles le volume de précipitations dont Garonne-Amont serait bénéficiaire ne devrait guère évoluer en volume dans les prochaines décennies, ces conditions paraissent plus qu'incertaines à beaucoup d'autres : la fonte de plus en plus précoce et soudaine du manteau neigeux raccourcira considérablement la période optimale de prélèvement, tandis que seule une part marginale des précipitations massives tombées au cours d'évènements de plus en plus brutaux pourra être captée, sauf à créer des ouvrages dont le dimensionnement serait sans commune mesure avec ceux qui sont déjà réalisés. Cette opposition argumentaire renvoie au premier critère : les conditions de remplissage d'un nouveau stockage constituent indiscutablement un critère stratégique.

● Température et évaporation

En quelques années, la température de l'eau stockée s'est hissée au rang des grands sujets de préoccupation, les derniers étés caniculaires et les expérimentations de recharge forcée de la nappe participant clairement de cette sensibilisation. Gestion de l'eau potable, refroidissement de centrale nucléaire à l'aval, équilibre naturel ou question de santé publique, la « thermie » de l'eau qui coule ou de l'eau stockée soulève de vraies interrogations. Ce sujet est revenu à de multiples reprises en cours d'entretiens, peut-être davantage sous la forme d'un critère additionnel qu'à l'appui de recommandations techniques précises (exceptées les références appuyées à l'expérimentation de recharge active de nappe à Cazères).

Autre critère additionnel régulièrement mentionné, l'évaporation de l'eau stockée dans les retenues artificielles est assimilée à une mécanique sans fin, « shadokienne » pour reprendre une expression entendue. Sur ce sujet également, peu de préconisations techniques en dehors du stockage souterrain en nappe, mais un « warning » clair et appuyé d'autant que tous les scénarios climatiques soulignent la hausse de cette évaporation (températures plus élevées et allongement des périodes propices).

● Multiusage

Une grande majorité de parties prenantes interrogées se déclarent favorables au multiusage, allant jusqu'à des références appuyées de sites dont le classement réglementaire au titre de la protection de la nature montre aux partisans de nouvelles retenues que l'on peut concilier plan d'eau artificiel et biodiversité. A la vérité, plusieurs interlocuteurs relèvent que cette question, aussi consensuelle qu'elle paraisse, n'est pas si simple à mettre en pratique. Elle implique une série d'arbitrages destinés à figer les conditions d'exercice des différents usages concernés, et une responsabilisation des parties prenantes. Certains interlocuteurs soulignent que trop souvent, le multiusage se traduit dans les faits (et singulièrement en situation de crise lorsque l'eau vient à manquer) par une asymétrie au bénéfice d'un usage dominant que n'est jamais le milieu naturel, ce dernier en faisant généralement les frais.

● Partage

Aucune partie prenante auditionnée ne revendique de nouveaux stockages au profit d'une seule catégorie d'usagers. Même leurs partisans conviennent qu'il serait logique qu'un surplus de ressource stockée puisse bénéficier à d'autres usagers que les ayants-droits d'eau actuels, à commencer par les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer en s'appuyant sur des besoins parfois modestes en irrigation. Pour certains, un partage de la ressource nouvellement stockée (qui ramène pour partie à la question du multiusage), revendiqué par une majorité de parties prenantes (mais pas toutes...), devrait être négocié de manière à éviter sa captation par une minorité de bénéficiaires ou bien à une catégorie particulière d'usagers. D'autres réfutent cette posture qu'ils jugent manichéenne, estimant qu'un partage de la ressource implique également un partage de l'effort en termes d'économie d'eau notamment.

● Gouvernance

Pour paraphraser les propos relevés dès les premiers jours de la concertation citoyenne engagée en 2019, l'eau est un bien commun et la bonne gestion de sa ressource relève de l'intérêt général. Le modèle qu'a su proposer Garonne-Amont est celui d'un projet de territoire assembleur de toutes les parties prenantes qui le souhaitent, dont les objectifs et les choix opérationnels sont la résultante d'une concertation permanente, et que la puissance publique pilote en y consacrant d'importants moyens. Les vertus de cette gouvernance participative ont été soulignées par une grande majorité de parties prenantes, dont certaines y puisent par conséquent la référence aux modalités qui pourraient s'appliquer à de nouveaux stockages.

● Le coût, critère impensé

Impensé car très peu mentionné et donc non-comptabilisé dans les huit critères du présent cahier des charges, le coût (en réalisation comme en fonctionnement) d'un ou plusieurs nouveaux projets ne laisse certainement pas indifférentes les 29 parties prenantes auditionnées. Mais force est de reconnaître qu'elles l'ont très peu évoqué en entretien. On ne spéculera pas sur les raisons du silence de celles qui n'en ont pas du tout parlé. On relèvera que les rares interlocuteurs qui ont abordé cette question l'ont fait sous une forme interrogative (faute de détails sur la typologie d'un nouveau projet éventuel), plutôt économique (ratio coût/avantage d'un nouveau m³ stocké) et clairement politique (intérêt général ou usage particulier : qui doit payer ?).



Quelques phrases attrapées au vol

COMMENT AVEZ-VOUS VECU L'ANNEE 2022 ET QUELLES SITUATIONS AVEZ-VOUS OBSERVEES ?

- « UNE ALERTE POUR L'AVENIR ! » (TOUS)
- « UNE ANNEE COMPLIQUEE MAIS ON EST PASSE » (GESTIONNAIRES, OUGC)
- « A PERMIS D'OPTIMISER LES OUTILS » (GESTIONNAIRES, SYNDICATS MIXTES, CLE, EDF...)
- « ON A PU APPORTER DE L'EAU PARTOUT MAIS PAS ASSEZ » (GESTIONNAIRES, AGRICULTEURS)
- « DES MILIEUX NATURELS LOURDEMENT AFFECTES » (APNE, FDP, ONF)
- « ... MAIS PAS PARTOUT » (FDP, CLE, PETR, PNR, ONF)
- « UNE PERTE DE REVENU ET DE GRANDES DIFFICULTES ECONOMIQUES » (CA 31)
- « A MONTRE LA RESILIENCE DE NOS PRATIQUES » (AGRICULTEURS BIO, COPYRC)
- « ADAPTATION VS ATTENUATION : COMMENT CHOISIR, FAUT-IL CHOISIR ? » (EDF)

QUELLES ACTIONS ENVISAGEZ-VOUS POUR 2023 ?

- « PAS ASSEZ D'EAU POUR TOUS LES USAGES » (TOUS)
- « SENSIBILISER TOUS LES USAGERS » (TOUS)
- « ... SANS FAIRE PORTER LES EFFORTS SUR LES SEULS AGRICULTEURS (CA 31, CCI)
- « NOUS ALLONS GERER ENCORE PLUS FINEMENT » (GESTIONNAIRES, SYNDICATS MIXTES, EDF)
- « NOUS AVONS FAIT PASSER LES CONSIGNES » (GESTIONNAIRES, OUGC)
- « REVOIR LES ASSOLEMENTS, LES PRATIQUES D'IRRIGATION » (AGRICULTEURS BIO)
- « ... AVEC DES CONSEQUENCES QUI FRAGILISERONT LA « FERME HAUTE-GARONNE » (CA 31)

QUELLES SOLUTIONS POUR LES PROCHAINES ANNEES ?

- « AMELIORER LES CONNAISSANCES (SOURCES, RECHARGE... » (SYNDICATS MIXTES, CLE, GESTIONNAIRES)
- « TOUS LES USAGERS DOIVENT REDOUBLER D'EFFORTS » (CA 31, FNE, FDP, CLE)
- « OPTIMISER LES EQUIPEMENTS ET LES PRATIQUES EXISTANTS » (GESTIONNAIRES, SM, CA, OUGC)
- « SOUTENIR L'ADAPTATION DU MODELE AGRICOLE » (TOUS)
- « ADOPTER L'AGROECOLOGIE QUI MONTRE SA RESILIENCE » (FNE, AGRICULTEURS Bio, COPYRC, CLE)
- « DES REGLES CLAIRES POUR ANTICIPER » (CCI)
- « SECURISER ET PROSPECTER DE NOUVELLES RESSOURCES (EN MONTAGNE) » (SYNDICATS MIXTES)
- « PRESERVER LES MILIEUX NATURELS (THERMIE) » (FNE, FDP, CLE, PNR, SMEAG, SYNDICATS MIXTES...)
- « FREINER LES ECOULEMENTS ET FAVORISER L'INFILTRATION LA OU TOMBE L'EAU » (TOUS)
- « DESIMPERMEABILISER » (TOUS DONT INDUSTRIELS)

QUELLES PRECONISATIONS EN MATIERE DE STOCKAGES ?

- « PRESERVER L'INFRASTRUCTURE NATURELLE (ZHU, PRAIRIES) » (TOUS, MAIS AVEC DES NUANCES...)
- «... OUI, MAIS IL FAUT AUSSI DES RESERVES PILOTABLES » (CACG, EDF)
- « ... ET IL NE FAUT PAS TROP EN ATTENDRE » (CA 31)
- « STOCKER EN NAPPE = BON POUR LA THERMIE » (GESTIONNAIRES, SYNDICATS MIXTES, SMEAG, CLE)
- « ... OUI MAIS ON NE PEUT PAS PARTOUT » (GESTIONNAIRES, SMEAG, FNE, CA 31)
- « ... ET D'AILLEURS ON NE SAIT PAS SI CELA SERA EFFICACE » (FNE, CA 31)
- « ... SURTOUT SI C'EST POUR POURSUIVRE LE MODELE AGRICOLE ACTUEL (FNE, FDP, CLCV)
- « OPTIMISER LES RESERVES EXISTANTES, DESENVASER, REHAUSSER SI POSSIBLE » (SYNDICATS MIXTES, CLE)
- « LES RESERVES INUTILISEES SONT PEUT-ETRE INUTILISABLES » (OUGC)
- « IL FAUT DES RESERVES STRATEGIQUES » (CA 31, OUGC, GESTIONNAIRES)
- « ON VEUT RETROUVER NOS PLEINES CAPACITES » (EDF)
- « IL AURAIT FALLU FAIRE CHARLAS » (CA 31)
- «... IL N'EST PAS TROP TARD POUR FAIRE CHARLAS » (CA 31, OUGC)

« ON POURRAIT FAIRE CHARLAS EN PLUS PETIT » (SYNDICATS MIXTES, OUGC)
« SI ON AVAIT FAIT CHARLAS ON NE POURRAIT-ON PAS LE REMPLIR... » (FNE, FDP, CLE)
« DE NOUVELLES RESERVES POURQUOI FAIRE ? » (FNE, CLCV, FDP)
« DEJA 3 MILLIARDS DE M³ SONT STOCKES. QUELQUES MILLIONS EN PLUS NE RESOUDRONT RIEN » (FNE)
« LES LACS COLLINAIRES SONT LES PLUS EFFICACES » (CACG, CA 31, OUGC, SYNDICATS MIXTES)
« EN DERIVATION, PAS EN BARRANT LE COURS D'EAU » (SYNDICATS MIXTES, GESTIONNAIRES)
« EN MULTIUSAGES POURQUOI PAS, COMME A PUYDARRIEUX » (CA 31)
« ... EN NOUS PERMETTANT DE SOUTIRER UN PEU D'EAU SI BESOIN » (SDIS)
« COMME A L'ASTARAC, QUI EST EN NATURA 2000 » (OUGC)
« LES GENS ONT BESOIN DE FRAICHEUR. UN LAC, C'EST DE LA FRAICHEUR » (SYNDICATS MIXTES)

UN CHANGEMENT QUI SEMBLE INELUCTABLE

« L'EAU C'EST COMME L'ENERGIE : LA PENURIE FORCE A REVOIR LE LOGICIEL » (CCI)
« RENONCER DEFINITIVEMENT A LA PRIVATISATION DES CONCESSIONS HYDROELECTRIQUES » (PRATIQUEMENT TOUS)
« NOTRE FEUILLE DE ROUTE, C'EST LE SCENARIO INTERMEDIAIRE DU GIEC » (ONF)
« DANS 30 ANS, NOTRE CLIMAT SERA CELUI DE L'ARAGON OU DE L'ARRIERE-PAYS NIÇOIS » (CLE, PNR, PETR, CLCV, FDP, COPYRC, AGRICULTEURS BIO)
« ... OU IL Y A BEAUCOUP D'AGRICULTEURS MAIS QUI FONT AUTREMENT QU'ICI » (IDEM)
« LA ROTATION DES CULTURES REDUIT LES PRELEVEMENTS. C'EST LE MAÏS SUR MAÏS QUI POSE PROBLEME » (AGRICULTEURS BIO, COPYRC, CLE)
« PAS DE PROBLEME POUR S'ADAPTER. MAIS IL FAUT UN CADRE ET DES AIDES » (CCI)
« L'ADAPTATION SE FERA AU CAS PAR CAS » (CCI, COPYRC, AGRICULTEURS BIO)
« IL FAUT SECURISER LES FILIERES ET LES DEBOUCHES » (IDEM)

DIALOGUER ET RAPPELER LES REGLES

« SEULE L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES, QUI PERMET D'OBJECTIVER LES SITUATIONS, ET LE DIALOGUE, QUI PERMET LA CONFRONTATION DES OPINIONS, PERMETTRONT DE FAIRE EMERGER DES SOLUTIONS COLLECTIVES QUI AIDERONT A REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX EVENEMENTS QU'IL POURRA SUBIR A L'AVENIR. » (SYNDICAT MIXTE)
« IL FAUT DIALOGUER. PUIS IL FAUT DECIDER. ET ENFIN, APPLIQUER LA DECISION » (IDEM)

MEDIATION & ENVIRONNEMENT
CONSEILS, EXPERTISES ET DEBATS PUBLICS
"La Mercerie" 72800 Savigné sous le Lude 02 43 45 27 25 / 06 72 84 79 32
c.beurois@mediation-environnement.com
www.mediation-environnement.com
Siret 431 285 626 00013 APE 7112B TVA FR80431285626